



JOURNÉE D'EXPERTISE : ACTUALITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

Formation sur 1 journée (7h)

Animée par Renaud GAYTON

Consultant spécialiste des marchés publics

- Antilles > 27 avril 2026



JOURNÉE D'EXPERTISE : ACTUALITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

Depuis plusieurs années, des mesures nationales et européennes modernisent et simplifient le terrain de jeu des acheteurs publics et des maîtres d'ouvrages publics, tandis que d'autres réformes sont en cours.

Décrets de simplification de Décembre 2025, relèvement des seuils, nouvelles Directives européennes annoncées pour 2026, instabilité des prix, aspects environnementaux, responsabilité des gestionnaires publics... : une veille permanente est nécessaire pour la sécurité et la performance de la passation et l'exécution de vos marchés.

Face à ces nouveautés, des questions demeurent et font l'objet soit d'éclairages de la part de la DAJ, soit de décisions de jurisprudence qui facilitent l'interprétation de certaines règles.

Afin de vous accompagner à rester au plus proche des dernières actualités réglementaires et jurisprudentielles, nous avons conçu cette journée pour vous permettre de passer vos marchés sur le plan pratique dans les meilleures conditions en intégrant ce nouveau contexte.

N.B. : la liste des thèmes et jurisprudences citées n'est pas exhaustive et sera mise à jour en fonction de l'actualité.

VOTRE FORMATEUR

Renaud GAYTON

DESS de Droit, Économie et Gestion des Collectivités territoriales - Université d'Auvergne



Lauréat du concours d'attaché territorial, spécialité administration générale en 2004. Fort d'une expérience de plus de 15 ans en marchés et achats publics, Renaud Gayton a été responsable de la sécurité juridique des marchés publics, expert en ingénierie d'achats et responsable achats et marchés. Depuis 2015, il est consultant-formateur expert en réglementation de la commande publique, procédures de passation, maîtrise d'œuvre et loi MOP, précontentieux et contentieux des marchés publics, sous-traitance et cotraitance, CCAG-PI, fournitures courantes et services, travaux et TIC et organisation d'un service achats. Il assure également des missions de conseil en matière d'achat telles que la rédaction de cahiers des charges, l'aide à l'organisation d'une cellule achat, le conseil en positionnement managérial des intervenants et le pilotage de la fonction achats.

Il anime depuis 2009 des formations professionnelles. Il a été formateur pour le CNFPT et l'INFA en droit administratif général et droit de la commande publique pendant 3 ans et a été chargé de travaux dirigés à l'Université d'Auvergne en droit administratif des biens, droit de la fonction publique, droit et société pendant 6 ans.



À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

L'ensemble des praticiens non débutants des marchés publics : notamment juristes, acheteurs, services opérationnels ou managers de ces fonctions

PRÉREQUIS

Bonnes connaissances de la réglementation des marchés publics et de leur pratique



OBJECTIFS

- Identifier les évolutions récentes liées à la doctrine diffusée par la DAJ ainsi qu'à la jurisprudence récente (Conseil d'État, CAA, TA, CJUE)
- Approfondir certains aspects structurants dans la passation et l'exécution des marchés publics et identifier de nouvelles pratiques à mettre en œuvre
- Obtenir des conseils pratiques et des réponses personnalisées aux questions posées par les nouveaux textes



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

- Méthode pédagogique ouverte, basée sur une forte implication des stagiaires et la formalisation des notions transmises par des éclairages pratiques leur permettant de s'approprier les méthodes, les conseils, de ne pas décrocher et d'acquérir une pratique immédiatement applicable
- Un support pédagogique projeté et remis aux participants, complété des textes de références et supports opérationnels utiles dans le cadre de leur fonction
- En fin de formation : questionnaire d'évaluation



PRIX NET : 1290 €

LA JOURNÉE

7h45 Accueil et collation

8h00 Introduction : mise en perspective des évolutions intervenues ces dernières années

- Brefs rappels des évolutions et problématiques des 5 dernières années : hausse des prix et pénuries, réforme des CCAG, conséquences de la crise sanitaire, enjeux environnementaux, recours, souveraineté numérique
- La simplification : avancées et regard critique
 - Les Décrets des 28 et 31/12/2024 et du 29/12/2025
 - Les mesures en vigueur et à venir (ex : nouveau seuil à 60K€, nouvelle possibilité de sollicitation du 2^e candidat d'un classement, chiffre d'affaires exigible, avance, groupements, accord-cadres...)
 - Les mesures non prises
- La responsabilité des gestionnaires publics (ex : Cour des Comptes, 1/7/2025)

8h30 Phase préparatoire des marchés : actualité doctrine et jurisprudence

- Définition du besoin (ex : CJUE, 16/01/2025, TA Pau, 17/01/2024)
- Calcul de la valeur estimée du besoin (ex : CRC Île-de-France 09/01/2025)
- Allotissement technique/géographique (ex : Loi du 23/10/2023 et Décret du 27/12/2023)

► **Illustration.** Analyse de la jurisprudence récente (ex : TA Paris 19/01/2024, TA Bordeaux 08/01/2024)

- Marchés réservés : point après l'ordonnance du 19/10/2022
- Choix de la procédure : CJUE 9 janvier 2025, TA Martinique 03/08/2024
- Les 3 devis et le choix de mettre en concurrence (ex : CAA Nantes 7 février 2025, TA Strasbourg 16/05/2024)
- Qualification de marché public (ex : CE 3 avril 2024, CA Orléans 14/05/2024, TA Lyon 09/04/2025)
- Sourcing (ex : TA Besançon 7/3/2024)

9h30 Publicité et impact de la dématérialisation

- Bref rappel des dispositions en vigueur
- La dématérialisation dans l'exécution des marchés avec la réforme des CCAG
- Quelques jurisprudences récentes (ex : CE 2/10/2025, CE 13/11/2025)

9h45 Pause

10h00 Sélection des candidatures et choix des offres

- La sélection des candidatures

► **Illustration.** CE 16/2/2024, TA Rouen 20/02/2024, TA Nancy 05/02/2024

- Les dernières exclusions à l'appréciation de l'acheteur (ex : Loi du 23/10/2023, ordonnance 06/12/2023, Décret 30/12/2023)
- Le choix de l'attributaire : jurisprudence en vigueur (ex : CE 18/07/2024, CE 3 mai 2022, CAA Toulouse du 13 juin 2023)
- Les critères spécifiques : cycle de vie et processus de production, critères sociaux et environnementaux
- Utilisation du critère RSE : articulation de la jurisprudence du Conseil d'Etat et de certains TA (l'avis CE du 14/12/2023)
- Les méthodes de notation, les offres irrégulières et leur régularisation, offres inacceptables - Analyse de la jurisprudence en vigueur (ex : CE, 03/07/2025, CAA Paris 26/09/2025, TA Lyon 05/05/2025, TA Grenoble 02/05/2025)
- L'impartialité des agents ou AMO en charge de l'analyse des offres (ex : CE 28 février 2023, CE 24/07/2024, TA Lille 13/10/2025, TA Guyane 06/04/2024, TA Besançon 06/03/2024)
- Le contrôle du juge en matière de détection et d'élimination des offres anormalement basses

► **Illustration.** TA Rouen 24/9/2025, TA Paris 27/05/2025, CE 2 mars 2022

11h30 Déjeuner

12h30 Fin de la procédure : points délicats

- Les documents et informations communicables
- Le délai de stand still (ex : CE 27/09/2024)
- La prolongation du délai de validité des offres (ex : TA Paris 25/10/2024)
- La déclaration sans suite (ex : TA Paris 21/05/2024)
- Précisions sur les recours (ex : TA Versailles 24/08/2024, CE 24/11/2023, TA St Martin 24/02/2023...)
- Données essentielles et recensement : quelles informations et quelles évolutions ?
- Les dernières illustrations en matière de délit de favoritisme

13h15 Exécution et modification des contrats

- La problématique des modifications à apporter aux marchés en cours d'exécution (ex : CAA Douai 04/07/2024)
- Les pénalités de retard (ex : CE 15/7/2025, CAA Marseille 14/10/2025)
- La sous traitance (ex : CE 17/10/2023)
- La responsabilité des intervenants en travaux (MO, MOE, CT, AMO et services techniques internes) : évolution de la jurisprudence

► **Illustration.** CAA Lyon 18/07/2024, CE 22/12/23

- La résiliation et les préjudices possibles pour les 2 parties (ex : CAA Marseille 15/12/2025, CAA Versailles 17/09/2024, CE 04/04/2024, CAA Bordeaux 06/11/2023, CAA Paris 31/07/2023)

14h30 Pause

14h45 Exécution et modification des contrats (suite)

- Les indemnisations possibles pour le titulaire du marché (ex : CAA Paris 07/06/2024, CAA Paris 29/03/2024)
- Les travaux supplémentaires et sujétions imprévues (ex : CE 17/03/2025, CAA Versailles 20/06/2024, 30/09/2024, CAA Toulouse 05/12/2025, TA Montpellier 29/12/2023)
- Les difficultés d'approvisionnement et la hausse des prix : la théorie de l'imprévision et son actualité (les recours suite à la crise sanitaire, la fiche DAJ relative à la hausse des prix et à la pénurie de matières premières), l'avis du Conseil d'Etat du 15 septembre 2022
- Jurisprudences récentes relative à l'imprévision (ex : TA Strasbourg 21/11/2025)
- Réception et paiement du solde en travaux et garanties (ex : CE 29 mars 2022, TA Lille 13/10/2025, CE 13 décembre 2024, CE 07/06/2024)
- Principaux aspects de la réforme des CCAG

15h45 Quiz d'évaluation et tour de table relatif aux objectifs visés

16h00 Fin de la formation

**HOT
LINE**



Au cours de l'année qui suit votre formation, vous bénéficierez d'une assistance-conseil assurée par votre formateur, auquel vous pourrez vous adresser par courriel ou par téléphone.

**POUR
VOUS
INSCRIRE**

- Envoyez ce formulaire par email à : ins@cfc.fr
- Téléphonez au service réservation au : 01 81 89 34 60
- Connectez-vous sur notre site internet : www.cfc.fr

Établissement / Organisme

Adresse
CP Ville
Tél. Email
N° SIRET Activité / Code NAF

Nom du responsable de formation (pour suivi du dossier)

Tél. Email

Nom du signataire de la convention de formation

Formation choisie

Nom de la formation ou du parcours
Lieu retenu Date(s) ou cycle(s)

Participant(s) :

1^{er} Nom Prénom

Fonction
Tél. portable Email

2^e (-15 %) Nom Prénom

Fonction
Tél. portable Email

3^e (-25 %) Nom Prénom

Fonction
Tél. portable Email

Coût total **Code promo** **Financement OPCO** : oui non

N° du bon de commande
Les bons de commande pour CHORUS PRO doivent être transmis en amont de la session.

**Le(s) soussigné(s) accepte(nt)
les conditions générales de vente (ci-contre).**

Date :

Cachet et signature

Votre rencontre avec CFC s'est faite par :

- | | |
|----------------------|-----------------------|
| O notre catalogue | O notre site internet |
| O notre newsletter | O un emailing |
| O appel téléphonique | O bouche-à-oreille |

Réservation

Pour garantir votre participation à une session de formation, nous vous conseillons de réserver rapidement votre place sans pour cela vous engager fermement. Ainsi vous aurez la certitude de pouvoir prendre part à la formation à la date de votre choix indépendamment du processus de validation interne à votre établissement. Pour cela, contactez-nous au 01 81 89 34 60.

Confirmation

L'inscription deviendra définitive à réception de votre bulletin d'inscription ou du bon de commande.

Frais de participation, réduction

Prix net : **1290 €**

Les frais de participation comprennent : la formation, le dossier numérique regroupant les supports de travail, le café d'accueil, les pauses, les déjeuners. En cas de formation à distance : les frais de gestion et de support. Nous accordons des remises dès la 2^e inscription d'un même établissement pour une même formation. Afin de connaître notre politique commerciale, nous vous invitons à nous contacter au 01 81 89 34 60. Toute formation commencée et pour laquelle le stagiaire n'a exprimé aucun mécontentement au cours de la première demi-journée, est due en totalité. La formation est également due en totalité, si le stagiaire ne s'est pas présenté et qu'aucune demande d'annulation ne nous est parvenue avant le début de la formation. Une convention de formation simplifiée vous sera envoyée dès réception de votre inscription.

Paiement

- 1- Par mandat administratif et virement à notre compte : IBAN FR7610278060720002167024591 libellé avec le N° de la facture et le nom du participant.
- 2- Ou par chèque à l'ordre de CFC, avec la mention du titre de la formation, au dos du chèque.

Annulations, remplacement, report

Les annulations doivent nous être communiquées par écrit au plus tard 15 jours avant le début de la formation. Des frais d'annulation à hauteur de 10 % du montant total de la formation seront appliqués. Audelà de cette limite, les frais de participations sont dus en totalité, néanmoins les participants pourront se faire remplacer. En cas d'absence en raison d'un empêchement majeur d'un participant et sous réserve d'avoir reçu le règlement de la facture de la session à laquelle il n'a pas pu prendre part, à titre commercial, CFC Formations propose un report de participation sur la session suivante de la formation. Les remplacements sont admis à tout moment, sans frais, sur simple avis précisant l'identité et les coordonnées du remplaçant. CFC Formations se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une session de formation lorsque le nombre de stagiaires est insuffisant ou trop important pour garantir de bonnes conditions pédagogiques, ou encore si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent (grève des transports, intempéries...). La décision sera communiquée aux personnes concernées dans la mesure du possible au plus tard 5 jours avant le début de la formation. Un report d'inscription sera alors proposé.

Lieu de formation

Tous nos séminaires se déroulent dans des hôtels haut de gamme à proximité des gares ou au sein de notre centre de formation de Paris 14^{ème}. Le lieu exact de la formation vous sera précisé sur votre convocation au stage.

Garantie de qualité

Organisme certifié Qualiopi au titre de la catégorie d'actions de formation répondant aux 7 critères du Référentiel National Qualité. La qualité de nos formations et l'expertise de nos enseignants vous garantissent, si nous manquions à nos engagements, le remboursement intégral de vos frais de participation sur simple demande au cours de la première demi-journée de la session.

N° d'organisme de formation

11 92 21182 92 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Informatique et libertés - Gestion des données personnelles

Les informations communiquées sont indispensables au traitement de votre dossier d'inscription et sont destinées à nos services pour l'établissement des conventions de formation. CFC se réserve le droit de conserver et d'utiliser ces données pendant 3 ans. Conformément à l'article 27 de la loi "Informatique et libertés" du 6 juin 1978, vous pouvez accéder à ces informations et en demander éventuellement la rectification ou la suppression en adressant une demande par courrier ou par courriel. Nous nous accordons le droit de céder nos adresses, de les louer ou de les échanger avec d'autres sociétés, à l'exception d'un refus notifié par écrit de votre part.

Contact

CFC Formations - 97-99 avenue du Général Leclerc - 75014 Paris
Tél. : 01 81 89 34 60 - Email : ins@cfc.fr - Site web : www.cfc.fr